



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Atteinte des objectifs de compensation environnementale de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique

Contacts presse

PREFECTURE Nouvelle-Aquitaine
Sophie BILLA ou Agathe NOUGUE
05 56 90 60 18 – pref-communication@gironde.gouv.fr

LISEA
Victoria SACX
victoria.sacx@lisea.fr - 07 52 60 06 73



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 novembre 2020

Atteinte des objectifs de compensation environnementale de la LGV SEA

Le comité inter-départemental de suivi des mesures de compensation environnementale de la LGV Tours-Bordeaux s'est réuni le 25 novembre en visioconférence. Fabienne Buccio, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Patrick Amoussou-Adéblé, Secrétaire général pour les affaires régionales, s'est félicitée, à cette occasion, de l'achèvement de la mise en œuvre des mesures compensatoires par LISEA, concessionnaire de la ligne.

Mise en service en juillet 2017, la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), située entre Tours et Bordeaux est la deuxième LGV française en termes de fréquentation. Infrastructure ferroviaire majeure, la ligne traverse des départements aux enjeux environnementaux importants. A ce titre, sa conception et sa construction se sont inscrites dans la séquence réglementaire « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC).

Les impacts résiduels sur les espèces protégées (faune et flore), sur l'eau et les milieux aquatiques, doivent être compensés par le concessionnaire de la ligne, en mettant en œuvre des mesures compensatoires prescrites par les autorisations préfectorales et ministérielles.

Ces mesures, qui consistent à créer, restaurer et gérer, à proximité de la ligne, des sites naturels favorables aux espèces protégées impactées, sont désormais intégralement validées par les services de l'Etat en charge de ces réglementations, sur les six départements et les deux régions traversées par la ligne. Elles sont réparties sur près de 350 sites, pour une surface d'environ 3 800 hectares, dont 30 % sont acquis par LISEA et rétrocédés aux Conservatoires d'Espaces Naturels et 70% gérés par conventions avec des exploitants ou propriétaires fonciers.

Le comité de suivi, mis en place dans le cadre de l'arrêté interpréfectoral du 24 février 2012 portant dérogation au régime de protection des espèces protégées et présidé par la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a été l'occasion, lors de sa réunion le 25 novembre 2020, de constater l'atteinte de cet objectif, et d'échanger sur la gestion des sites et la mise en œuvre des suivis écologiques.

Une gestion et un suivi sur le long terme

La mission de LISEA est désormais d'assurer la gestion des sites de compensation et d'évaluer, sous le contrôle de l'Etat, l'efficacité des mesures déployées par des suivis réguliers. Cette mission court jusqu'au terme du contrat de concession, en 2061. Les suivis, pilotés par l'Observatoire environnemental de la LGV SEA, et les conclusions sont partagées avec les services de l'Etat et les acteurs concernés. Les rapports sont publiés sur le site Internet de LISEA. Ce travail d'évaluation permettra à LISEA d'ajuster, le cas échéant, les pratiques par des mesures correctives.

Une méthode de concertation et de partenariat

Pour réaliser ce programme de compensation, LISEA a déployé une méthodologie basée sur la collaboration sur le long terme avec les associations naturalistes, des scientifiques, les chambres d'agriculture et des propriétaires fonciers. Grâce à l'expertise des partenaires, les spécificités écologiques de chaque territoire ont pu être prises en compte ainsi bénéficier de solutions adaptées. Ces partenariats sont prolongés pour la durée de la gestion et des suivis écologiques.

« Cette étape marque l'accomplissement et le succès d'un travail collectif. Désormais, l'un des enjeux prioritaires de LISEA est d'assurer la gestion des sites de mesures compensatoires et de s'assurer de la pérennité des actions mises en place. Un travail que nous allons poursuivre avec l'ensemble de nos partenaires en cohérence avec notre démarche de concertation et de proximité », précise Hervé Le Caignec, Président de LISEA.

« L'État se montre particulièrement vigilant quant à l'application de la séquence éviter-réduire-compenser pour les grands projets d'infrastructures tels que la LGV Tours-Bordeaux. Le travail de longue haleine mené par LISEA dans la recherche de surfaces et la proposition de mesures compensatoires, et par les services de l'État dans l'instruction et la validation de ces mesures, permet aujourd'hui d'atteindre sur ce projet un haut niveau de prise en compte de l'environnement. Cette exigence prévaudra sur toute la durée de la concession », indique Fabienne Buccio, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine.

ATTEINTE DES OBJECTIFS DE MESURES ENVIRONNEMENTALES LIÉS À LA LGV SEA

A l'occasion du comité inter-départemental de suivi des mesures de compensation environnementale de la LGV SEA, qui a eu lieu le 25 novembre, la Préfecture de Nouvelle-Aquitaine a confirmé l'achèvement de la mise en œuvre des mesures compensatoires par LISEA.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation de la LGV SEA

Au titre des arrêtés ministériel et inter-préfectoral portant dérogation à l'interdiction de destruction des espèces animales et végétales, et à leurs habitats, LISEA, aux côtés de COSEA, le constructeur de la ligne, a été tenu de s'engager dès la phase de construction, dans un important programme d'évitement, de réduction et de compensation environnementales sur les territoires traversés par la LGV riches de 14 sites Natura 2000 et de 223 espèces protégées. Mise en œuvre à l'échelle des six départements traversés, le long des 302 km de la ligne, cette campagne est la première d'une telle envergure sur le territoire national.

3 800 hectares de mesures compensatoires environnementales

Après les mesures d'évitement et de réduction, près de 3 800 hectares de mesures compensatoires environnementales a été mis en œuvre par le concessionnaire de la LGV afin de créer, restaurer et gérer, à proximité de la ligne, des sites naturels favorables aux espèces protégées.

Pour mettre en place ces mesures, LISEA s'est appuyé, dès la phase projet, sur un réseau d'experts et d'associations naturalistes afin d'élaborer des actions de restauration et de gestion pérennes, de répondre au mieux aux besoins spécifiques des espèces et des milieux, et aux enjeux écologiques propres aux territoires.

Ces experts ont ainsi été chargés de trouver, sélectionner et diagnostiquer des sites, d'en étudier l'état écologique initial et leur localisation géographique, afin de déterminer s'ils répondent au critère d'équivalence écologique (cohérence entre la nature des sites impactés et celle des sites de compensation), et s'ils présentent un potentiel de gains écologiques.

Si la validation commune de cette démarche de recherche foncière, de concertation et de diagnostic exige du temps, elle s'avère néanmoins pertinente au vu des résultats encourageants qui se dégagent des premiers suivis et analyses réalisés.

L'ensemble des sites de compensation est aujourd'hui validé, et la quasi totalité des travaux de restauration écologique sur ces sites seront ainsi achevés au printemps 2021.. La surface définie par les DREALs et les DDT(M) est désormais atteinte et se répartit sur près de 350 sites, dont 30 % acquis par LISEA et rétrocédés aux Conservatoires d'Espaces Naturels et 70% gérés par conventions avec des exploitants agricoles et propriétaires fonciers.

Le comité de suivi a été l'occasion d'officialiser l'atteinte de ces objectifs et de présenter :

- Le bilan de ces mesures par rapport aux objectifs de compensation aux membres du comité de suivi,
- L'organisation et la mise en œuvre des suivis écologiques.



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



Une méthode à part entière de concertation et de partenariat

Pour mettre en œuvre ces mesures compensatoires, LISEA a déployé une méthodologie particulière associant, État, SNCF Réseau, associations naturalistes, scientifiques, conservatoires et chambres d'agriculture, permettant de répondre aux exigences de l'ensemble des acteurs concernés, aux spécificités écologiques des territoires et de co-construire des mesures de qualité et pérennes.



Un suivi sur le long terme et un Observatoire environnemental dédié



La mission de LISEA est désormais d'assurer la gestion des sites de compensation et d'évaluer, jusqu'au terme de son contrat de concession en 2061, l'efficacité des mesures déployées par des suivis réguliers. Ces derniers sont pilotés par l'Observatoire environnemental de la LGV SEA. Ses conclusions sont partagées auprès des Services de l'Etat et des acteurs concernés et les rapports également publiés sur le site Internet de LISEA. Ce travail d'évaluation permettra à LISEA d'ajuster, le cas échéant, les pratiques par des mesures correctives.

L'Observatoire environnemental de la LGV SEA

Fondé en 2012 et prévu dans le contrat de concession de LISEA, les objectifs de l'Observatoire sont de d'évaluer et suivre sur le long terme la fonctionnalité des mesures engagées, d'enrichir les connaissances et pratiques et d'alimenter les retours d'expériences en vue de futurs grands projets d'infrastructures.

Dans cette optique, il s'appuie sur les travaux d'experts reconnus au niveau régional et national, notamment au sein de son comité scientifique, et a structuré son action autour de six thématiques : eau, milieux naturels/faune/flore, paysages, boisements compensateurs, occupation du sol et plantes invasives.

En 2019, l'Observatoire a publié le Bilan BIANCO intermédiaire, qui analyse l'efficacité des mesures environnementales mises en œuvre depuis 2013 un an après la mise en service de la Ligne. Celui-ci a permis de faire le point sur les dispositifs et le respect des mesures préconisées avant un prochain bilan en 2022. Ce bilan, ainsi que tous les travaux de l'Observatoire, sont disponibles sur le site internet www.lisea.fr.



Des premiers résultats prometteurs sur les espèces protégées

Les suivis réalisés démontrent déjà de premiers résultats positifs, notamment en gestion de mares, où insectes et amphibiens se réapproprient ces habitats et où les espèces endémiques viennent repeupler les sites.

Des effets positifs sont également perceptibles pour les oiseaux de plaines parmi lesquelles l'outarde canepetière, l'alouette des champs, le busard ou encore la fauvette, pour lesquels une augmentation du nombre d'espèces est relevée. Les suivis ont permis de quantifier l'effet additif des mesures compensatoires, un effet qui compense en quelques années l'impact de la construction et exploitation de la ligne pour ces espèces.

permis de quantifier l'effet additif des mesures compensatoires, un effet qui compense en quelques années

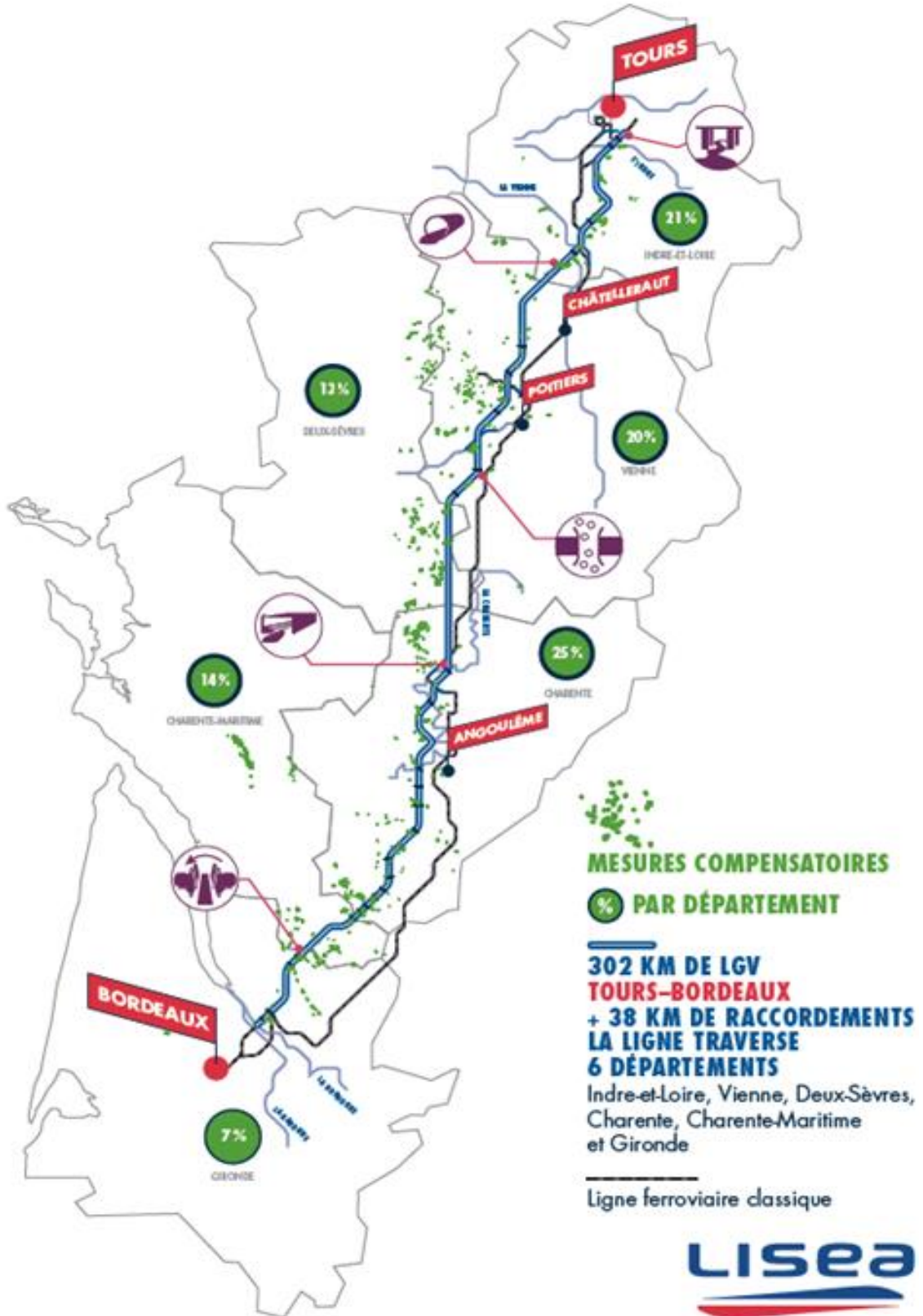


l'impact de la construction et exploitation de la ligne pour ces espèces.
Par ailleurs, le contrôle d'un tiers des contractants des mesures compensatoires, l'évaluation biologique des milieux et les 46 suivis environnementaux réalisés en 2019 étaient particulièrement encourageants avec 98 % des hectares contrôlés en conformité avec les objectifs fixés et 100 % des hectares d'habitats contrôlés en zones humides fonctionnels.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





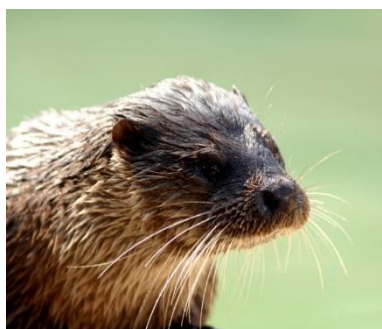
**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Focus

Faune & flore : 223 espèces protégées



Chiffres clés

3 800 ha de mesures compensatoires environnementales, dont

- 70 % des sites gérés par conventions avec des exploitants ou des propriétaires
- 30 % par l'acquisition de parcelles, représentant 1 118 ha et 73 sites

748 ha de zones humides restaurées pour 297,5 ha impactés

1 350 ha de boisements compensateurs

842 ouvrages de transparence écologique

Près de 350 sites de mesures compensatoires

223 espèces protégées

500 personnes mobilisées au quotidien parmi lesquelles : les exploitants agricoles, les propriétaires de boisement , les représentants des Chambres d'agriculture, des Conservatoires d'espaces naturels, des Fédération de pêche (Vienne, Charente, Gironde, etc.), ainsi que les associations et laboratoires qui participent au dispositif : le GREGE, Poitou Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, la SEPANT, la LPO (Touraine, Poitou-Charente, etc.), Charente Nature, Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, CNRS, Centre Régional de la Propriété Forestière (Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine), etc.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Exemples de mesures environnementales

Restauration de la continuité écologique : réalisation d'une passe à poissons – commune de Galgon (Gironde)



Réalisation d'une passe à poissons de 90 ml constituée d'une vanne en entrée, de 18 seuils et 17 bassins permettant de rétablir la continuité piscicole.



Restauration de landes sèches et humides : réouverture du milieu – commune d'Yviers (Charente)

Site avant restauration



Coupe de la brande et fauche de la lande humide



Abattage des ligneux en conservant quelques arbres isolés



Site après restauration





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Création d'un nouveau lit pour le cours d'eau du Né – site du Moulin de Lussaud – (Charente)



Restauration du marais de la Virvée – Communes de Saint-Romain-la-Virvée et de Cubzac-les-Ponts – (Gironde)



- Amélioration du caractère humide des parcelles par pose de 22 ouvrages de gestion
- Reprofilage des anciens drains
- Suppression des espèces invasives
- Réalisation de plantation d'alignement en périphérie



A propos de LISEA



Concessionnaire de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux (LGV SEA), en service depuis le 2 juillet 2017, LISEA* est la première entreprise privée en France gestionnaire d'une infrastructure dédiée à la grande vitesse ferroviaire. L'entreprise a pour mission de gérer, en toute sécurité, une infrastructure ferroviaire publique au bénéfice de ses clients, des territoires et des voyageurs jusqu'à la fin de son contrat de concession en 2061.

Avec 302 km de ligne à grande vitesse, 38 km de raccordements au réseau existant, 41 gares desservies et 20 millions de voyageurs annuels, la LGV SEA améliore la desserte du Grand Sud-Ouest et constitue un maillon clé du réseau national et européen.

Pour aller au-delà de ses engagements environnementaux contractuels et réglementaires, LISEA a également créé deux Fondations, la Fondation LISEA Biodiversité et Carbone afin de soutenir sur les territoires traversés des projets visant respectivement à préserver la biodiversité et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**LISEA est une société détenue par VINCI Concessions (33,4 %), la Caisse des Dépôts (25,4 %), MERIDIAM (24,4 %) et Ardian (16,8 %).*

Chiffres clés de la LGV SEA

302 km de ligne à grande vitesse

38 km de raccordements

2h04 Paris-Bordeaux

113 communes (6 départements et 2 régions traversés)

41 gares desservies

50 ans de concession